

Les enjeux de l'ESS pour les collectivités territoriales Application en Antilles- Guyane

CNFPT-RTES

Michel Abhervé

Janvier 2017

Plan de la présentation

Présentation de la loi ESS, volets territoriaux de la loi NOTRe et impact sur les politiques d'ESS

- ▶ Introduction
- ▶ La loi ESS
- ▶ Les lois de réforme territoriale
- ▶ Les spécificités de l'outre-mer

Introduction

Le développement de l'ESS est avant tout de la responsabilité des acteurs

- ▶ L'affirmation d'une dimension économique, que symbolise le suivi par l'Etat (Ministère en 2012 puis Secrétariat d'Etat, délégation depuis 2016) effectué sous la responsabilité de Bercy



Mais les pouvoirs publics peuvent faciliter ce développement ou l'entraver

- ▶ Au plan national : la loi, la réglementation, la fiscalité mais aussi l'incitation, la reconnaissance
- ▶ Au plan des collectivités : l'utilisation des marchés des collectivités, mais aussi l'incitation, la reconnaissance
- ▶ En veillant à ce que le soutien d'un côté ne soit pas entravé par des mesures défavorables d'un autre
- ▶ Illustration nationale, la coexistence du vote d'une loi favorisant l'ESS et du CICE auquel la majorités des entreprises de l'ESS n'a pas accès

Il faut éviter de vouloir faire à la place des acteurs

- ▶ Les collectivités peuvent faciliter le développement de l'ESS
- ▶ Mais elles ne peuvent rien faire sans acteurs, sans porteurs de projets, sans militants engagés

Une réalité quantitativement moins importante qu'en métropole

- ▶ L'ESS représente outre-mer une part moins importante de l'emploi salarié qu'en métropole
- ▶ Elle est plus associative qu'en métropole, et moins coopérative et mutualiste
- ▶ Avec des importances différentes, sous réserve de vérification des chiffres : 11,4 % de l'emploi salarié en Guadeloupe, 10,0 % en Martinique, 7,6% en Guyane
- ▶ Avec une question : l'ESS outre-mer peut-elle prendre les mêmes formes qu'en métropole ?

La loi ESS

Loi N°2014-856

31 juillet 2014

Portée par Benoît Hamon



Une définition ouverte de l'ESS

- ▶ Une base statutaire : coopératives, mutuelles, associations et fondations
- ▶ Un complément par des entreprises « classiques », SA, SAS, SARL acceptant d'appliquer certaines règles de l'ESS
- ▶ La recherche d'une **utilité sociale**
- ▶ Une **gouvernance démocratique**
- ▶ La **limitation des bénéfices distribués** aux actionnaires et la constitution d'un **capital collectif**

Un sous ensemble, les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale, ESUS

- ▶ Un agrément par l'Etat donnant accès aux fonds de la finance solidaire
- ▶ Un agrément de droit pour certaines structures (SIAE, ...)
- ▶ Pour les autres la nécessité d'inscrire dans les statuts la limitation de l'éventail des salaires

L'affirmation de l'échelle régionale

- ▶ C'est au niveau régional que se structure la politique régionale en direction de l'ESS
- ▶ L'Etat et le conseil régional organisent conjointement des **conférences régionales de l'ESS**
- ▶ La région élabore une **stratégie régionale de l'ESS** (qui ultérieurement deviendra le volet ESS du SRDEII)

Les CRESS



- ▶ Les chambres régionales de l'ESS ne sont plus des regroupements volontaire des acteurs, mais deviennent des institutions, sous forme associative, bénéficiant d'une « **convention d'agrément** » de la part de l'Etat et de la Région qui, à travers elle, donnent sa reconnaissance légale à la CRESS
- ▶ Leur rôle de regroupement des entreprises de l'ESS et d'interlocuteur des pouvoirs publics et de porte parole collectif de l'ESS est conforté
- ▶ S'y ajoutent des missions juridiques : tenue de la liste des entreprises de l'ESS, capacité à ester en justice contre l'usage abusif de la mention de l'appartenance à l'ESS

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, PTCE



PTCE

Pôles territoriaux
de coopération économique

Coopérer pour se développer

- ▶ Un regroupement volontaire d'acheteurs de l'ESS choisissant de privilégier la coopération à la concurrence
- ▶ Autour d'un projet, d'une filière, d'un équipement commun ...
- ▶ En s'associant avec des entreprises classiques, des collectivités, des universités ...

Deux projets outre-mer retenus dans la deuxième vague

- ▶ Pas de projets outre-mer retenus dans la Première phase
- ▶ Deux projets retenus dans la deuxième phase

PTCE ECOPAL - Recyclage et insertion - île de la Réunion

- ▶ L'objectif est de mettre en place une filière de recyclage de palettes, de développer de nouveaux produits et permettre la création de nouveaux emplois.
- ▶ Cette filière associe une société spécialisée dans la réparation de fabrication de palettes, une [association Association Définition](#) qui fabrique des meubles en palettes avec des salariés en insertion et un organisme de formation. La structuration de la filière est au cœur du projet et répond à un besoin fort du territoire autour du traitement des déchets. Le PTCE vient conforter une démarche partenariale et notamment de mutualisation déjà amorcée depuis quelques mois.

ADN - Animation Démocratie Nature Les Jardins du Gros Morne - Agriculture, tourisme - Martinique

- ▶ Ce pôle repose sur action de préservation du patrimoine culturel et naturel du nord Martinique. Il regroupe plusieurs entreprises de production artisanale, agricole, culturelle et des petits commerçants de la ville du Gros Morne comme des villes limitrophes du nord atlantique.
- ▶ L'objectif du pôle est d'améliorer les conditions de productions par la mutualisation de matériels et de petits outillages et pas l'investissement dans du matériel innovant. Cela doit permettre de mieux valoriser les différentes productions et d'augmenter leurs ventes grâce à des pratiques commerciales communes.



Et beaucoup d'enrichissements des textes

- ▶ L'introduction dans la loi de l'innovation sociale, du commerce équitable ...
- ▶ Une reconnaissance des **CAE**, Coopératives d'Activité et d'Emploi
- ▶ Un assouplissement pour la possibilité de créer des **SCIC**, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, avec une place accrue pour les collectivités
- ▶ Dans 98 articles dont presque tous les textes d'application ont été pris après des délais assez longs, trop longs

Pour l'outre-mer

- ▶ Aucune particularité concernant les « Départements Régions », et donc l'application du droit commun
- ▶ Une ordonnance prévue à l'article 98 pour l'application à Mayotte, longue à prendre et pas encore ratifiée

Les lois de réforme territoriale

Un ensemble de textes

- ▶ Loi Maptam : métropoles
 - ▶ Changement du mode du scrutin des départements
 - ▶ Fusion des régions
 - ▶ Loi NOTRe
-
- ▶ Des textes pas toujours cohérents entre eux : illustration par les aller-retour de la clause générale de compétences pour les régions et les départements

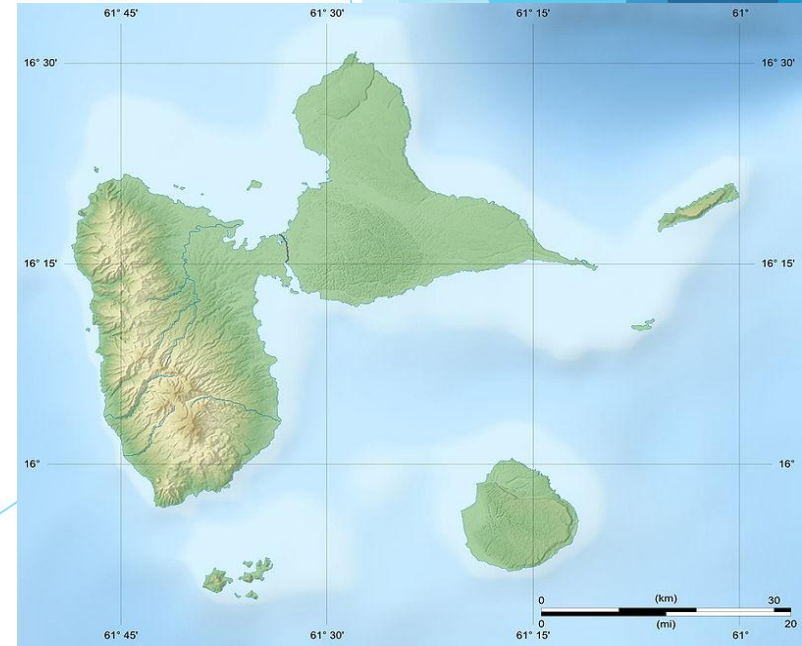
Et pour l'outre-mer

- ▶ L'Assemblée unique en Guyane et Martinique
- ▶ Mais pas en Guadeloupe et à la Réunion

Le renforcement du rôle économique des régions et du rôle social des départements

- ▶ En Guadeloupe, deux Assemblées aux fonctions complémentaires
- ▶ La Région pilote l'ESS, le département l'action sociale, l'insertion par l'activité économique
- ▶ Et les deux sont compétentes en matière de **culture, tourisme, sport, éducation populaire et promotion des langues**

régionales en application de l'article 105 de la loi NOTRe



Un renforcement des intercommunalités

- ▶ Ce sont les intercommunalités dont le rôle économique est conforté au détriment des communes dont le rôle est centré sur une fonction de proximité
- ▶ Elles peuvent construire des politiques de soutien à l'ESS sur leur territoire

Toutes les collectivités peuvent soutenir l'ESS

- ▶ En fonction de leur responsabilité économique pour les Régions et intercommunalités
- ▶ En fonction de leurs compétences (social, insertion...) pour les départements et communes
- ▶ Et dans de nombreux cas la loi NOTRe n'a pas empêché les compétences multiples

Mais aussi par leurs politiques d'achats

- ▶ En établissant des **Schémas des Achats Responsables**
- ▶ En utilisant les possibilités du nouveau **Code des Marchés Publics**
- ▶ L'article 37 prévoit la possibilité de réserver des marchés aux entreprises de l'ESS
- ▶ L'article 36 prévoit la possibilité de réserver des marchés pour l'insertion (SIAE) ou le handicap (ESAT, entreprises adaptées)

Et en adaptant leur organisation

- ▶ Un élu en charge de l'ESS est utile pour porter le discours
- ▶ Un service en charge de l'ESS pour construire les modes d'investissement de la collectivité
- ▶ Mais une réelle transversalité est indispensable pour que le soutien à l'ESS imprègne l'ensemble des actions

Les spécificités de l'outre-mer



L'application de textes conçus pour une autre réalité

- ▶ Une organisation territoriale fondée sur l'affirmation de métropoles qui ont plus d'habitants que la Guadeloupe ou la Martinique
- ▶ Une organisation communale très différente de celle de la métropole, avec des communes beaucoup plus peuplées

Des espaces limités

- ▶ Un marché intérieur limité
- ▶ Une très grande dépendance des importations, pour l'essentiel venues de métropole

Un appel à projet ESS particulier

- ▶ Une initiative ministérielle en deux vagues dotée de moyens non négligeables
- ▶ Non construite avec les régions, contrairement à la logique de la loi ESS
- ▶ Visant à soutenir des actions plus qu'à structurer un développement durable de l'ESS
- ▶ Un projet retenu qui s'affiche PTCE Ancrage en Guyane
Préfiguration d'une plateforme de mobilité

Des espaces d'initiatives possibles

- ▶ Le soutien à une structuration des acteurs
- ▶ L'incitation à des PTCE adaptés à la situation locale
- ▶ L'aide à la structuration de filières spécifiques :
production, transformation, distribution...
- ▶ Un soutien à la professionnalisation

Mais aussi une reconnaissance

- ▶ Les acteurs de l'ESS ont besoin de marchés, de soutien
- ▶ Mais ils ont aussi besoin de reconnaissance comme acteurs sociaux et comme acteurs économiques

Un débat à ouvrir

- ▶ Décliner outre-mer des modèles métropolitains
- ▶ Ou construire des modèles spécifiques pour l'outre-mer
- ▶ Sans doute un peu des deux démarches !

Merci de votre attention

En savoir plus

- ▶ Atlas commenté de l'ESS CNCRESS Dalloz Juris associations Juin 2014
- ▶ Présentation commentée de la Loi ESS CNCRESS Juin 2016
- ▶ ESS & Départements CNCRESS Décembre 2016

Michel Abhervé

mabherve@neuf.fr

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/abherve/>

Quelques articles sur le blog

- ▶ [Tentative d'éclaircissement sur appartenance à l'ESS, inscription sur la liste des entreprises de l'ESS et agrément ESUS](#)

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/abherve/2016/05/29/tentative-declaircissement-sur-appartenance-a-less-inscription-sur-la-liste-des-netreprises-de-less-et-agrement-esus/>

- ▶ [Un atelier économie sociale et solidaire dans la démarche vers un plan de développement de la Guadeloupe, et un questionnaire en ligne](#)

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/abherve/2016/11/09/un-atelier-economie-sociale-et-solidaire-dans-la-demarche-vers-un-plan-de-developpement-de-la-guadeloupe-et-un-questionnaire-en-ligne/>